

## Séance du conseil municipal du 28 février 2024

Le vingt-huit février deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Charancieu, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2024

Présents : Monsieur GUTTIN Christian, Monsieur GARCIA François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Monsieur NAVE Henri, Madame ARENA Corinne , Madame MERCURI Séverine, Madame PICHON-MARTIN Janine , Monsieur LARDIN Adrien, Monsieur DIJOUX Sylvester(*arrivé à 22 h 28*)

Absents : Madame REYNAUD Estelle, MOTTET Corinne  
Monsieur BOUKENDOUR Arezki , Madame QUENEHEN Audrey.

Secrétaire de séance : Madame Corinne ARENA

---

### 2024.004 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A

#### LA MJC LES ABRETS-EN DAUPHINE

##### ESPACE DE VIE SOCIALE

Madame Corinne ARENA rappelle à l'assemblée le partenariat financier qui avait été décidé avec la MJC des ABRETS-EN-DAUPHINE pour la création de l'espace de vie sociale.

Il convient de se prononcer sur le versement d'une subvention à la MJC des ABRETS-EN-DAUPHINE à compter de l'année 2023, la prévision budgétaire sera inscrite au compte 65748.

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de madame ARENA Corinne,  
Décide à l'unanimité de donner son accord pour faire procéder au versement d'une subvention de **780.00€** à la MJC de Les Abrets-en -Dauphiné au titre de l'année 2023 et une subvention de **780.00€ au titre de l'année 2024**, les crédits soient 1 560.00€ seront inscrits au budget 2024 au compte 65748.

### 2024.005 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A

#### L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES SECRETAIRES DE MAIRIE DE L'ISERE

##### ADSM38

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande des subvention de l'association dénommée ADSM 38 « Association Départementale des Secrétaires de Mairies de l'Isère » .

Cette association a notamment pour but de créer et dynamiser un réseau de secrétaire de mairie départementale ayant pour objectif l'échange, l'écoute et l'entraide.

Il convient de se prononcer sur le versement d'une subvention à l'association ADSM38 pour l'année 2024.

Le conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire,  
Décide à l'unanimité de donner son accord pour faire procéder au versement d'une subvention de **50.00€** à l'association ADSM38 en 2024. Les crédits seront inscrits au budget 2024 au compte 65748.

**2024.006 TAXES FONCIERES SUR LES**  
**PROPRIETES BATIES CONVENTION DE REVERSEMENT**  
**DE LA PART COMMUNALE PERCU SUR LA ZONE**  
**D'ACTIVITE ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE**  
**LES EPLAGNES**

Monsieur le Maire expose rappelle au conseil municipal que le Pays Voironnais aménage des Zones d'Activités au titre de sa compétence en matière de développement économique, de façon à permettre le développement et l'installation de nouvelles entreprises sur son territoire.

Cela représente des coûts d'études, d'équipement, de réhabilitation et d'entretien à la charge de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais qui justifie le reversement d'une part des ressources fiscales perçues sur le périmètre de ces zones.

La commune de Charancieu est concernée pour le périmètre de la zone des eplagnes transféré avant 2020 et est déjà signataire d'une convention qu'il convient de mettre à jour.

Ainsi, le Conseil Communautaire de Pays Voironnais, par délibération n°DELIB2023\_252 du 19 décembre 2023 a clarifié les modalités de reversement sur le périmètre de la zone des Eplagnes afin de tenir compte des dernières réformes fiscales et des modalités pratiques de calcul.

Une nouvelle convention ci-annexée est présentée à l'assemblée.

Le conseil municipal,  
Après avoir pris connaissance de ladite convention concernant la zone d'activité de Charancieu des Eplagnes concernée par le partage du produit de taxe foncière sur le bâti des zones d'activités transférées à la CAPV revenant à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.  
Après avoir délibéré,

Procède au vote et à l'unanimité

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention de reversement d'une part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur la zone d'activité économique communautaire de Charancieu les Eplagnes.

Il est rappelé que la zone des eplagnes concernée reste conforme à l'annexe jointe à la délibération 2020.003 en date du 22.01.2020.

**2023.007 APPROBATION DU COMPTE DE  
GESTION 2023 « COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Approuve le compte de gestion de la commune du trésorier municipal pour l'exercice 2023

Le compte de gestion de la commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**2024.008 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

**2023**

Sous la présidence de Madame Corinne ARENA chargée de la présentation des comptes budgétaires et en l'absence de monsieur le maire, le Conseil Municipal,

Examine le compte administratif 2023 de la commune comme suit :

**COMMUNE**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	<b>471 241.79</b>	<b>678 070.27</b>
<b>Solde d'exécution</b>	<b>+ 206 828.48</b>	
<b>Excédent reporté 2022</b>	<b>+ 214 767.94</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>+ 421 596.42</b>	

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	181 270.64	<b>2 217 258.36</b>
<b>Solde d'exécution</b>	<b>+ 2 035 987.72</b>	
<b>Excédent reporté 2022</b>	<b>+ 274 494.59</b>	

**résultat d'investissement +2 310 482.31 €**

**Restes à réaliser**

**Dépenses 2 327 400.89€**

**Recettes 1 109 027.00€**

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023

**DEPENSES PAR CHAPITRE**

Code Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2023
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	156 232,19
12	CHARGES DE PERSONNEL	233 436,51
14	ATTENUATION DE PRODUITS	2 559,00
42	<b>Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	6 944,00
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	70 403,63

**République Française – Département de l'Isère**  
**Commune de CHARANCIEU**

66	CHARGES FINANCIERES	1 666,46
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>471 241,79</b>

**RECETTES PAR CHAPITRE**

Code Chapitre	Libellé Chapitre	<b>CA 2023</b>
13	ATTENUATION DE CHARGES	2 393,98
70	PRODUITS DES SERVICES & VENTES DIVERSES	41 379,44
73	IMPOTS ET TAXES	253 321,00
731	IMPOSITIONS DIRECTS	209 156,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	158 451,25
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 172,61
76	PRODUITS FINANCIERS	3,94
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 192,05
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>678 070,27</b>

Détails

**COMPTE 65568**

Objet	<b>CA 2023</b>
PARTICIPATION SIVU LYCEE PRAVAZ	<b>2 178,00</b>
total	<b>2 178,00</b>

**COMPTE 6558**

Objet	<b>CA 2023</b>
ULIS (2019/2020)	<b>458,19</b>
PARTICIPATION MJC LES ABRETS	<b>300,00</b>
PARTICIPATION CMS (visites médicales école)	<b>46,62</b>
EPAGE (hors gemapi)	<b>383,94</b>
APPV (adhésion association)	<b>325,00</b>
total	<b>1 513,75</b>

**République Française – Département de l'Isère**  
**Commune de CHARANCIEU**

**CA INVESTISSEMENT 2023**

2023 DEPENSES INVESTISSEMENT		BUDGET	REALISATIONS	BP-réali	REPORTS BP2024
10226	TAXE AMENAGEMENT	13 542,00	13 541,20	<b>0,80</b>	<b>0,80</b>
1641	EMPRUNTS EN EUROS	19 126,00	19 125,70	<b>0,30</b>	-
165	CAUTION ( <i>appartement</i> )	570,00	-	<b>570,00</b>	<b>570,30</b>
202	PLU( <i>enquête publique</i> )	12 685,00	11 739,67	<b>945,33</b>	<b>945,33</b>
2111	TERRAIN	7 000,00		7 000,00	-
2131	BATIMENTS PUBLICS ( <i>abri jardin</i> )	-	1 376,20	- 1 376,20	-
2152	INSTALLATION DE VOIRIE ( <i>panneaux voirie</i> )	-	4 246,84	- 4 246,84	
21538	AUTRES RESEAUX (enfouissement <i>orange</i> )	30 000,00	26 173,30	3 826,70	-
2183	MATERIEL INFORMATIQUE( <i>ordi &amp;ecran, portable</i> )	3 000,00	2 961,00	39,00	-
2184	MATERIEL DE BUREAU ( <i>siege fact 2019non reçue</i> )	2 000,00	141,50	1 858,50	-
2188	AUTRES ( <i>détail ci-dessous</i> )	3 900,00	3 454,51	445,49	-
<b>total chapitre 21</b>		<b>45 900,00</b>	<b>38 353,35</b>	<b>7 546,65</b>	<b>7 546,65</b>
231	IMMOB CORPORELLES ( <i>construction école</i> )	2 394 348,53	92 247,74	2 302 100,79	<b>2 295 837,81</b>
2315	INSTALLATIONS	22 500,00		22 500,00	<b>22 500,00</b>
2318	AVANCE/MARCHE ( <i>construction école</i> )	-	6 262,98	- 6 262,98	-
<b>total chapitre 23</b>		<b>2 416 848,53</b>	<b>98 510,72</b>	<b>2 318 337,81</b>	<b>2 318 337,81</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>2 508 671,53</b>	<b>181 270,64</b>	<b>2 327 400,89</b>	<b>2 327 400,89</b>

2023 RECETTES INVESTISSEMENT		BUDGET	REALISATIONS	BP-réa	REPORTS BP2024
1	EXCEDENT INVESTISSEMENT	274 494,59	-	274 494,59	-
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	254 561,94	-	254 561,94	-
10222	FCTVA	4 354,00	4 354,53	- 0,53	-
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	10 000,00	49 410,83	- 39 410,83	-
1322	Subventions REGION	200 000,00		200 000,00	<b>200 000,00</b>
1323	subventions DEPARTEMENT	368 000,00		368 000,00	<b>368 000,00</b>
13251	fonds de concours capv 2022 2026	179 000,00	6 549,00	172 451,00	<b>172 451,00</b>
13461	DETR	368 576,00		368 576,00	<b>368 576,00</b>
1641	EMPRUNT	2 150 000,00	2 150 000,00	-	-
24	PRODUIT DE CESSIONS	- 1 000,00	-	- 1 000,00	-
2804182	INSTALLATIONS	6 944,00	6 944,00		-

	3 814 930,53	2 217 258,36	1 597 672,17	1 109 027,00
--	--------------	--------------	--------------	--------------

Détail 2188

*easy mass 1578,00€*

*aspirateur 79,99*

*aspirateur 155*

*harnais 542,99*

*manchette 39,52*

*enrouleur 143,41*

*devidoir 118,95*

*pompe arrosage 244,20*

*transpalette manuel 412,56*

*tronçonneuse à métal 139,89*

**2024.009 AFFECTATION DES RESULTATS DU**  
**COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2023**

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 421 596.42€

Un excédent d'investissement de 2 310 482.31 €

Compte-tenu des restes à réaliser en investissement de :

en dépenses : 2 327 400.89 €

en recettes : 1 109.027.00 €

le nouveau excédent d'investissement est de 1 102 108.42€

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Compte-tenu des restes à réaliser en investissement,

Constata **un excédent de fonctionnement de 421 596.42€ qui sera reporté au compte 002 en recettes de fonctionnement au budget 2024 ;**

**un excédent d'investissement de 2 310 482.31€**

**qui sera reporté au compte 001 en recettes d'investissement au budget 2024.**

Clôture de la séance à 22 h 15

Numéro d'ordre des délibérations
----------------------------------

2024.004 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA MJC LES ABRETS-EN DAUPHINE

ESPACE DE VIE SOCIALE

2024.005 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES SECRETAIRES DE MAIRIE DE L'ISERE

ADSM38

2024.006 TAXES FONCIERES SUR LES PROPRIETES BATIES CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA PART

COMMUNALE PERCU SUR LA ZONE D'ACTIVITE  
ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE  
LES EPLAGNES

2023.007 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023  
« COMMUNE

2024.008 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

2024.009 AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2023

**DECISIONS**

DEC202401

**Marché n°2023ECOLEL1 avenant N°01**

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Lot n° 01 : Démolition- Terrassement – VRD- Espaces verts

*Avenant n°01 modification « organisme chargé du paiement*

---

DEC202402

**Marché n°2023ECOLEL2 avenant N°01**

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Lot n° 02 : Gros œuvre

*Avenant n°01 modification « organisme chargé du  
paiement »*

---

DEC202403

**Marché n°2023ECOLEL3 avenant N°01**

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Lot n° 03 : Isolation thermique par l'extérieure

*Avenant n°01 modification « organisme chargé du  
paiement »*

---

DEC202404

**Marché n°2023ECOLEL4**

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Lot n° 04 : Etanchéité

*Avenant n°01 modification « organisme chargé du  
paiement »*

---

DEC202405

**Marché n°2023ECOLEL5**

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Lot n° 05 : Charpente Bois et Métal-Couverture-Zinguerie

*Avenant n°01 modification « organisme chargé du  
paiement »*

---

DEC202406

**Marché n°2023ECOLEL6 avenant N°01**

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Lot n° 06 : Menuiserie extérieures aluminium-Serrurerie

*Avenant n°01 modification « organisme chargé du  
paiement »*

---

DEC202407

**Marché n°2023ECOLEL7 avenant N°01**

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Lot n° 07 : Menuiseries intérieures bois- Agencement

*Avenant n°01 modification « organisme chargé du  
paiement »*

---

DEC202408

**Marché n°2023ECOLEL8 avenant N°01**

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Lot n° 08 : Plâtrerie- Peintures-Plafonds suspendus

*Avenant n°01 modification « organisme chargé du  
paiement »*

---

DEC202409

**Marché n°2023ECOLEL9 avenant N°01**

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Lot n° 09 : **Chape**

*Avenant n°01 modification « organisme chargé du  
paiement »*

---

DEC202410

**Marché n°2023ECOLEL10 avenant N°01**

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Lot n° 10 : Carrelage-Faïences

*Avenant n°01 modification « organisme chargé du  
paiement »*

---

EC202411

**Marché n°2023ECOLEL11 avenant N°01**

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Lot n° 11 : Sols collés

*Avenant n°01 modification « organisme chargé du  
paiement »*

---

DEC202412

**Marché n°2023ECOLEL12 avenant N°01**

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Lot n° 12 : Electricité-Courants forts-Courants faibles

*Avenant n°01 modification « organisme chargé du  
paiement »*

---

DEC202413

**Marché n°2023ECOLEL13A avenant N°01**

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Lot n° 13A : Chauffage PAC AIR/AIR

*Avenant n°01 modification « organisme chargé du  
paiement »*

---

DEC202414

**Marché n°2023ECOLEL13B avenant N°01**

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Lot n° 13B : Plomberie Sanitaire

*Avenant n°01 modification « organisme chargé du  
paiement »*

---

DEC202415

**Marché n°2023ECOLEL13C avenant N°01**

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Lot n° 13C : Ventilation

*Avenant n°01 modification « organisme chargé du  
paiement »*